

**VENEZ  
MANIFESTER VOTRE  
SOLIDARITÉ ET VOTRE  
SOUTIEN À CHRISTINE QUI  
RÉSISTE EN PRISON CONTRE  
L'ARBITRAIRE ET POUR  
LA LIBERTÉ**

# VENEZ MANIFESTER VOTRE SOLIDARITÉ ET VOTRE SOUTIEN À CHRISTINE QUI RÉSISTE EN PRISON CONTRE L'ARBITRAIRE ET POUR LA LIBERTÉ MARDI 15 MARS DÈS 12H AU PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS

« (...) il arrive que des condamnés commettent le crime de parler... »  
A.M. Jacob

*Suite à un mouvement collectif des détenues du centre pénitentiaire de Vivonne en décembre 2014, Christine Ribailly devait comparaître mardi 6 octobre 2015 au tribunal de Poitiers pour "violences", "outrages", "menaces" envers divers membres de l'Administration Pénitentiaire (AP). Une quarantaine de personnes étaient venues la soutenir et témoigner leur solidarité aux résistances individuelles et collectives face à l'incarcération et la violence des matons. Mais l'audience n'avait pu avoir lieu.*

*En effet, à la lecture faite par la juge de la longue liste de faits qui lui sont reprochés, l'avocat de Christine avait observé que la copie qui lui avait été envoyée était incomplète et faisait état de 6 faits au lieu des 11 cités par la juge. L'audience fut donc renvoyée au 15 mars 2016. Il apparaît d'ores et déjà que les multiples plaintes rapportées par les membres de l'AP se sont ajoutées les unes après les autres à un dossier qui promettait aux accusateurs quelques recettes pour arrondir leurs fins de mois sur le dos de l'accusée. Chacun y est allé de sa petite plainte, toutes aussi ridicules les unes que les autres.*

*Double peine pour de nombreux prisonniers, les mois d'emprisonnement suite à ce genre de plaintes s'ajoutent à des sanctions disciplinaires déjà prononcées, et ne cessent de gonfler les durées d'incarcération dans la plus totale impunité des matons.*

**Nous nous retrouverons donc aux côtés de Christine le 15 mars 2016 au tribunal de Poitiers.**

Isolement, éloignement familial, transferts disciplinaires, fouilles à nu, violences, quartiers disciplinaires, humiliations... Pour les près de 70 000 prisonniers en France, chaque journée passée en prison est un défi face à l'Administration Pénitentiaire (AP). Forte d'une multitude d'outils et de dispositifs tant violents qu'insidieux, l'AP encadre l'atomisation des prisonniers et orchestre la répression de leurs résistances.

Pour n'en citer que quelques exemples :

- casques, boucliers, équipes d'intervention anti-émeute (ERIS)
- sédatifs et anti-anxiolytiques
- chantages à la possibilité d'avoir accès à des remises de peines, activités, parloirs, UVF (Unité de Vie Familiale), ... qui deviennent des faveurs à quémander à l'AP,
- organisation de l'espace qui vise l'atomisation des détenus (cellules d'isolement, quartier disciplinaire, segmentation par de nombreuses grilles d'accès, TV/douche/repas en cellule et donc seuls...)

Aspirateur social, prison de la misère, machine à broyer, entreprise de

déshumanisation, les mots n'ont jamais manqué pour désigner la prison, la taule. Des paroles de prisonniers aux enquêtes de l'Observatoire International des Prisons en passant par les témoignages des familles et proches de détenus, les conclusions sont les mêmes : la prison détruit l'être social.

**Résister en prison, c'est y survivre, c'est exister.**

Au centre pénitentiaire de Vivonne en décembre 2014, les détenues du quartier femmes rédigent une plate-forme de revendications collectives (voir au dos) où elles expriment leurs frustrations et aspirations immédiates dans le cadre de leur détention. L'Administration pénitentiaire de Vivonne ne tarde pas à réprimer cette tentative d'expression collective: commissions de discipline, mitard, confinement pour de nombreuses détenues et plaintes de surveillants contre Christine qui doit comparaître pour outrage, violence et rébellion. Malgré cela, l'Administration pénitentiaire n'aura pas réussi à briser la solidarité entre les détenues. Plusieurs d'entre elles ont décidé d'apporter leurs témoignages pour soutenir Christine lors de son procès le 15 mars au Tribunal de Poitiers. Ces témoignages sont à lire ici :

<https://enfinpisserdanslherbe.noblogs.org/post/2016/03/06/toutes-pour-une-une-pour-toutes/>

**Face aux institutions, ne pas se laisser piétiner et tabasser est trop souvent synonyme d' « *outrage, violence, menace* »...**

En prison, en plus de l'insupportable privation de liberté, les situations de confrontation et d'humiliation sont le lot quotidien des prisonniers face aux agents de l'administration pénitentiaire et leurs supérieurs : refus de promenade, de séances de sport, fouilles diverses et multiples, problèmes de courrier ou remarque déplacée, palpations, annulations de parler... D'autant plus que « *les matons disent qu'ils ne font que respecter la loi. {...} Mais c'est rarement le cas.* »

Alors à chaque manquement à ses droits ou provocation, que Christine soit elle-même concernée ou que l'une de ses codétenues soit visée, elle réagit avec la même ardeur et, en retour, essuie des sanctions. Christine a ainsi passé la moitié de ces trois dernières années en quartier disciplinaire ou à l'isolement, et subi treize transferts d'établissement. Certaines confrontations mènent à des insultes ou affrontements physiques... À plusieurs reprises, Christine a porté plainte contre des surveillants : ses plaintes n'ont jamais été retenues. À plusieurs reprises, des surveillants ont porté plainte : ils y ont gagné du fric et de nouvelles peines pour Christine. En deux ans d'emprisonnement, Christine a ainsi accumulé plus d'une année d'incarcération supplémentaire à sa peine initiale (elle-même le fruit d'« outrages, violences et rébellions »).

**Sans notre soutien, les prisonniers et leurs combats face à l'Administration pénitentiaire sont écrasés dans le silence.**

Voir le site du journal anti-carcéral (envoyé gratuitement aux prisonniers sur demande) : [lenvolee.net](http://lenvolee.net)  
Pour des lettres, infos et nouvelles de Christine : [enfinpisserdanslherbe.noblogs.org](https://enfinpisserdanslherbe.noblogs.org)

# LISTE DE REVENDICATIONS DES PRISONNIÈRES DE LA MAISON D'ARRÊT DES FEMMES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE POITIERS-VIVONNE [Décembre 2014]

Comme ailleurs, nous voulons :

- Des payes correctes, tant aux ateliers qu'au service général
- La suppression des QI et des régimes différenciés au CD
- Les portes ouvertes en MA et/ou le téléphone en cellule
- La mise en place systématique des aménagements de peine sans délais et des transferts en CD dès la condamnation
- La facilitation du téléphone, des parloirs et des UVF avec nos proches, enfermés ou non
- La fin des fouilles systématiques et/ou punitives
- Les repas appétissants : marre de manger du plastique !

Localement, nous demandons :

- Des conditions dignes à la nursery : arrêt des réveils nocturnes, une cour avec de l'herbe, des temps de socialisation pour la maman...
  - L'accès à l'école pour toutes : fin des refus avec la fausse excuse de la mixité
  - La télé à 8 euros par mois : alignement sur la loi, comme dans les prisons publiques (18 euros ici pour Eurest)
  - La fin de l'interdiction des apports aux parloirs (livres, disques, produits d'hygiène...) : on n'est pas là pour enrichir les cantines privées
  - L'ouverture d'une salle de convivialité : elle doit être systématique quand la météo est mauvaise car il n'y a pas de préau dans la cour
  - Plus d'activités : actuellement, il n'y a que « bricolages en papier » et « fitness », 2h par semaine
  - L'accès au terrain de foot : seuls les hommes y ont droit
  - La gratuité du courrier interne : on doit timbrer les lettres pour le quartier hommes
- (Ces demandes sont toutes réalisables dans l'état actuel de la législation)

*« Nous avons donc affiché la liste de revendications le jeudi 13 sur le tableau des notes de services. À notre surprise, la feuille manuscrite y est restée quatre jours ! Mais nous n'avons eu aucun retour. Je l'ai donc expédiée à la direction qui n'a pas fait plus de commentaires. Alors nous avons fait une lettre, extrêmement polie, pour demander l'ouverture d'une salle aux mêmes heures que les promenades. Elle a été signée par toutes les filles de la MAF. Quand elle a été remise à la chef, j'étais déjà au mitard (NDLR : sanctionnée pour un refus de fouille à nu).*

*J'ai appris que le chef de bâtiment avait convoqué toutes les filles une par une dans son bureau pour leur faire peur en disant que les revendications collectives étaient interdites. Bien sûr, ils n'ont pas osé mentir ainsi aux Basques et à moi. En effet, ce qui est passible d'un CRI (compte-rendu d'incident), c'est « une action collective mettant en danger la sûreté de l'établissement », ce qui n'est pas notre cas. Au contraire, la loi de 2009 incite l'AP à consulter les détenus sur les activités qui leur sont proposées. Il en a profité pour leur dire aussi que c'était interdit de me saluer en criant (et comment peut-on faire autrement avec le béton qui nous sépare ?). Donc depuis quinze jours, seules les Basques me parlent. Bref, c'est l'attitude classique de l'AP... »*

*Christine, 11/12/2014, MAF de Vivonne*